



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE BESANÇON

SESSION DE FORMATION EJ/ETI 12

Prescrire parallèlement une médiation et une expertise

Vendredi 19 septembre 2025

De 09h00 à 12h00

Centre Diocésain - Espace Grammont, 20 rue Mégevand, 25000 Besançon

Programme de la formation

Objectifs pédagogiques :

- Bénéficier d'un retour d'expérience sur les pratiques mises en œuvre dans certains TJ (notamment Marseille)
- Mieux comprendre l'articulation (juridique et pratique) entre les deux mesures
- Diagnostiquer les cas où prescrire une médiation et une expertise pourrait être utile (choix des dossiers)

Public visé - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Experts Traducteurs Interprètes près la Cour d'Appel ;
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel ;
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel ;
- Avocats ;
- Magistrats.

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivi de la formation.

Contenu détaillé de la formation

09h00-09h15 **Introduction**

David BLOND, président CEJCA, expert évaluation immobilière

09h15-10h30

Catherine TIRVAUDEY, professeure de droit privé, directrice adjointe de l'UFR SJEPEG
Différence fondamentale MARD / Expertise en termes de procédure

10h30-10h45 *Pause*

10h45-11h45

Jean-Luc FREY, président du TJ de Lons-le-Saunier

Olivier MOLIN, premier vice-président du TJ de Besançon

La difficulté des magistrats face aux dossiers soumis

Comment arbitrer entre soit une procédure distincte, soit les deux

Retour sur l'ordonnance mixte (à présenter)

11h45-12h00 **Réponses aux questions**

Envoi du QCM fin de formation

Organisation de la formation

Intervenants :

- M. Jean-Luc FREY, président du TJ de Lons-le-Saunier
- M. Olivier MOLIN, premier vice-président du TJ de Besançon
- Mme Catherine TIRVAUDEY, professeure de droit privé, directrice adjointe de l'UFR SJEPEG

Moyens pédagogiques et techniques :

- Méthodologie inductive et interactive alliant la pratique et la théorie
- Apports techniques : vidéo projecteur
- Débat : questions / réponses avec la salle
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'un QCM d'évaluation rempli par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires

Durée de la formation : 3 heures (0,5 jour)

Coût de la formation :

- | | |
|--|--------|
| - Membres CEJCA, postulants et avocats : | 70 € |
| - Non membres de la Compagnie : | 140 € |
| - Magistrats : | Offert |